

Sandro Guzzi-Heeb

MÈRE AIMÉE, MÈRE DOMESTIQUÉE?
MÈRES VALAISANNE DU XVIII^e SIÈCLE ET LEURS
FONCTIONS SOCIALES

Historiographie et méthodes

Si l'on croit les sociologues et les historiens/historiennes, la mère contemporaine, telle que nous la connaissons aujourd'hui, naît au XVIII^e siècle. Malgré les débats sur les modalités de cette «naissance» tourmentée, le consensus semble aujourd'hui s'imposer.

Dans son *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Yvonne Kniebiehler dépeint le XVIII^e comme l'époque d'un tournant fondamental: l'époque de l'«invention de la bonne mère», mais aussi d'une sorte de «privatisation» des mères, de plus en plus confinées désormais à la sphère privée¹.

Cette évolution sociale et culturelle est souvent mise en relation avec une évolution plus générale de la famille et des liens entre ses membres. Dans son article pour la *Storia della maternità*, paru en 1997² Giovanna Fiume inscrit la nouvelle conception de la maternité au XVIII^e siècle dans l'avènement de l'*individualisme affectif*, qui se caractériserait par le libre choix du conjoint, par la crise de l'indifférence envers les enfants, par la formation du couple conjugal intime et par l'attribution de la mère à la sphère strictement privée. On reconnaît aisément l'influence des interprétations des historiens

1. Paris 2002², 59-80; cf. E. Badinter, *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris 1980; L. Pollock, *Forgotten Children: Parent-child Relations from 1500 to 1900*, Cambridge-London-New York 1983. Voir récemment Marina D'Amelia, *La mamma*, Bologna 2005, 34.

2. G. Fiume, «Nuovi modelli e nuove codificazioni: madri e mogli tra Settecento e Ottocento», dans *Storia della maternità*, a cura di M. d'Amelia, Roma-Bari 1997, 76-110.

de la famille des années 1960 et 1970, tels que Philippe Ariès, Edward Shorter ou Lawrence Stone.

Cette interprétation est appuyée par plusieurs publications plus récentes, qui ont mis en évidence les indices d'une nouvelle perception de la maternité dans la culture des élites du XVIIIe siècle, une vision qui se manifeste par exemple dans une nouvelle littérature de manuels et de recueils de conseils destinés aux mères³. Bien que plusieurs études – par exemple celle de Rebekka Habermas sur la bourgeoisie allemande au XVIIIe et XIXe siècle⁴ – aient montré les contradictions entre discours culturels et pratiques concrètes, cette vision est encore très répandue et actuelle, parce qu'elle offre une lecture globale et relativement simple des transformations sociales de l'époque.

Cette lecture s'inscrit d'ailleurs dans une tradition d'études qui ont dépeint la maternité comme l'objet d'interventions répressives de l'État «moderne» ou de l'Eglise, dans un but de contrôle social et d'imposition d'un nouveau pouvoir politique et moral⁵.

Les études citées mettent en exergue des aspects essentiels de l'évolution de la condition des mères et des femmes en général. Au XVIIIe siècle, une transformation réelle et profonde des structures familiales et des attitudes sexuelles peut effectivement être observée. Les interprétations mentionnées plus haut se fondent toutefois sur des notions imprécises et en partie très douteuses. D'un côté, elles se basent encore trop fortement sur des sources politiques ou sur des documents produits par les élites sociales et culturelles, en sous-estimant la diversité des pratiques sociales. De l'autre côté, elles

3. Récemment J. J. Popiel, «Making Mothers: The Advice Genre and the Domestic Ideal, 1760-1830», *Journal of Family History*, 29 (2004), 339-50.

4. R. Habermas, *Frauen und Männer des Bürgertums. Eine Familiengeschichte (1750-1850)*, Göttingen 2000. Cf. les considérations de R. G. Fuchs, «Introduction to the Forum on the Changing Faces of Parenthood», *Journal of Family History*, 29 (2004), 331-38.

5. Dans une étude récente sur les interventions de l'État bavarois pendant l'époque moderne, U. Strasser a récemment interprété les transformations de la maternité et la «domestication» des femmes au début du XIXe siècle comme la continuation d'une tradition inaugurée au XVIe siècle, dans le sillage de l'établissement d'un état territorial et d'un contrôle accentué du pouvoir politique sur l'église et sur la société. Une politique qui en réprimant des formes non homologuées de sexualité et de maternité aurait prôné un modèle contraignant de reproduction, de pureté et de maternité. U. Strasser, *State of Virginity. Gender, Religion and Politics in an Early Modern Catholic State*, Ann Arbor 2004, 173-78.

restent liées à une vision quelque peu simpliste des évolutions de la famille et de la parenté, vision ébauchée dès les années 60 du XXe siècle, mais remises en question par des études plus récentes. Par ce biais, elle établit d'une façon peu critique un lien avec l'*individualisation* comme trait crucial dans la formation du monde occidental contemporain.

Dans ma contribution, j'essaierai d'aborder les transformations de la maternité et de la famille par l'observation plus rapprochée d'un cas concret: il s'agit d'un couple valaisan de la fin du XVIIIe siècle, des familles respectives des époux, de leur parenté et de leur milieu social. Cette perspective micro-historique permet de considérer des pratiques concrètes dans leur contexte social et culturel. De premier abord elle semble confirmer la vision canonique de l'émergence du «couple conjugal intime», fondé sur un amour passionnel, sur un pathos de «compagnonnage», d'intimité du couple et de renfermement dans la vie privée. Mais un regard plus attentif nous permet de mettre en évidence des liens bien plus complexes, qui remettent en question les notions classiques d'individualisme, de repli sur la famille intime et de privatisation de la maternité.

Naturellement, les Valaisannes et les Valaisans du XVIIIe siècle, dont je vais parler, ne sont nullement représentatifs d'un modèle social général et n'infirmement pas automatiquement les interprétations mentionnées plus haut. La démarche micro-historique met toutefois en exergue la complexité des phénomènes évoqués et la pluralité des facteurs qui les influencent: la comparaison avec quelques études récentes, et les réflexions méthodologiques qu'elle impose permettront ensuite d'esquisser un modèle quelque peu différent de l'évolution sociale pendant cette période charnière.

Une mère, un père, une famille

Il faudra que je te dise à ma façon que je t'aime de tout mon cœur et que j'attends avec impatience le moment qui doit nous réunir [...]. Reviens pour me rendre tout ce que tu m'as pris, tu as emporté avec toi ma joie, mon sommeil et ma tranquillité [...] ⁶.

6. Archives d'Etat du Valais (AEVS), fonds de Rivaz (Rz), 46,2,1 (décembre 1776).

Voici un extrait d'une lettre que Marie-Catherine de Nuce écrit en 1776, peu après son mariage, à son mari Charles-Emmanuel de Rivaz, le futur Grand Baillif du Valais. Ce n'est qu'un exemple des nombreux messages, souvent enflammés de passion, de désir et de nostalgie, que Marie-Catherine adresse à son mari, pendant la première phase de leur mariage. Charles-Emmanuel, quant à lui, partage complètement les sentiments de sa femme. Sa passion le pousse parfois à des allusions quelque peu osées:

Je couche déjà dans l'appartement qui nous est destiné, dans ce lit que tu dois partager avec moi mon imagination s'allume et je brûle d'impatience de voler auprès de toi pour réaliser les charmantes chimères que m'offre le sommeil [...]7.

Nous retrouvons dans ces passages tous les ingrédients d'un grand amour romantique, qui est d'ailleurs confirmé par plusieurs témoignages de la famille et de l'entourage des conjoints⁸. Les époux s'étaient-ils donc choisis librement, transportés par une passion aveugle face aux pressions matérielles et sociales? En fait, les choses ne sont pas si simples: Marie-Catherine et Charles-Emmanuel de Rivaz étaient cousins germains, issus de deux familles nobles qui étaient liées par plusieurs liens de parenté et d'alliance.

Ce n'est pas un exemple isolé et exceptionnel; dans la société bas-valaisanne de l'époque, les évolutions bien réelles des codes amoureux et des comportements sexuels ne signifient pas automatiquement un *libre choix* des conjoints: il s'agit de deux phénomènes différents.

Il est vrai que les comportements des familles et des individus changent. Alors que les sources à disposition sont le plus souvent muettes en ce qui concerne les sentiments des couches populaires, dans les élites locales nous pouvons percevoir l'émergence d'un nouveau code sentimental, selon lequel le couple doit être fondé sur l'affection personnelle. Pour le reste de la société, nous devons nous en tenir aux données quantitatives, plus arides mais non moins

7. Rz, 45,1,4 (décembre 1776). Ce même phantasme s'exprime quelques années plus tard: «J'ai couché à Saint-Maurice dans [...] ce même lit où dans les premiers temps de nos liaisons tu as partagé nos transports [...] mon imagination s'est enflammée» (1780).

8. H. Michelet, «A St. Gingolph chez Marie-Julienne de Rivaz (1725-1791). Une famille d'autrefois», *Vallesia*, 33 (1978), 443-66.

explicites: elles révèlent par exemple une augmentation sensible des naissances illégitimes, par lesquelles nous saisissons un changement significatif des attitudes familiales et sexuelles.

Tableau 1: Naissances illégitimes à Vouvry, 1700-1850

Années	baptêmes	naissances illégitimes	%
1700-1749	938	23	2,5
1750-1799	1030	39	3,8
1800-1849	1693	83	4,9

Source: registres des baptêmes de Vouvry (copies aux Archives d'État du Valais AEVS, Sion).

La maternité n'est donc plus forcément consacrée préalablement par le mariage, et les jeunes gens de la deuxième moitié du XVIIIe siècle semblent bien moins enclins à se plier à une rigide morale familiale ou religieuse que lors des décennies précédentes. En même temps, les stratégies familiales se transforment également: là aussi, les chiffres parlent un langage assez clair. Nous savons par exemple que la nuptialité augmente pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle: cela signifie que les jeunes ont plus facilement accès au mariage, conséquence aussi d'une situation économique plus favorable. De même, c'est la fécondité des couples qui s'accroît: non seulement les mères et leurs maris ont plus d'enfants qu'auparavant, mais cette augmentation s'applique aussi au couches moins aisées⁹. Un nombre abondant d'enfants avait été pendant des siècles un signe extérieur de richesse et de prestige; dès la moitié du XVIIIe, ce n'est plus un privilège exclusif, puisque parmi les moins riches, on observe également beaucoup de familles nombreuses, c'est-à-dire des couples avec plus de 5 ou 6 enfants survivants. Cette vitalité démographique est aussi une conséquence d'un âge de mariage qui tend à la baisse: les femmes qui se marient plus jeunes peuvent avoir plus d'enfants. Grâce à une conjoncture économique favorable et à de nouvelles possibilités de travail, les femmes et les hommes peuvent désormais

9. Sur ces aspects voir Sandro Guzzi-Heeb, «La ristrutturazione delle reti parentali», dans Id., *Donne, uomini, famiglia, parentela. Casati alpini nell'Europa pre-industriale*. Publication prévue Turin 2007.

se soustraire plus tôt au contrôle de leurs pères et mères, sans devoir attendre leur portion d'héritage¹⁰.

Globalement, ces tendances sont destinées à transformer la maternité, qui devient moins exclusive, moins liée à un code familial et moral très strict, plus précoce et plus contraignante, dans le sens où une mère aura maintenant plus d'enfants à soigner et à élever.

De ce point de vue, nous avons donc l'impression d'une société qui évolue vers une certaine liberté et une individualisation des choix. Mais ce serait oublier que le poids des différences sociales ne s'atténue pas pour autant et que le rôle de la parenté, loin de diminuer, s'accroît de façon sensible.

De nombreuses études nous révèlent que les mariages consanguins augmentent de façon sensible pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle, ceci dans plusieurs régions européennes¹¹: c'est bien le cas pour le Valais occidental aussi, où cette augmentation est sensible depuis les années '60¹². Voilà quelques chiffres pour Vouvry:

Tableau 2: Mariages consanguins à Vouvry, 1720-1850

années	n° mariages	consanguins	%
1720-1729	48	7	14.6
1730-1739	35	4	11.4
1740-1749	36	3	8.3
1750-1759	39	3	7.7
1760-1769	65	8	12.3
1770-1779	53	7	13.2
1780-1789	51	13	25.5

Source: Registres des mariages de la paroisse de Vouvry (AEVS Sion).

10. *Ibid.*

11. D. W. Sabeau, *Kinship in Neckarhausen*, Cambridge 1998; A. Burguière, «'Cher Cousin': les usages matrimoniaux de la parenté proche dans la France du XVIIIe siècle», *Annales HSS*, 52 (1997), 1339-60; J.-M. Gouesse, «Mariages des proches parents (XVIe-XXe siècles); esquisse d'une conjoncture», dans *Le modèle familial européen; normes, déviances, contrôle du pouvoir*, Rome 1986; J. Mathieu, «Verwandschaft als historischer Faktor. Schweizer Fallstudien und Trends 1500-1900», *Historische Anthropologie*, 10 (2002), 225-44. Voir aussi R. Merzario, *Il paese stretto. Strategie matrimoniali nella diocesi di Como. Secoli XVI-XVIII*, Torino 1981.

12. Voir par ex. J.-H. Papilloud, *Histoire démographique de Conthey (Valais)*, Fribourg 1973.

Les mariages consanguins, ou les mariages entre parents en général (en considérant donc les affins également) ne sont qu'un indice d'un phénomène plus général et plus complexe, qui consiste en une intensification des collaborations entre parents à plusieurs niveaux. Une autre manifestation de cette tendance consiste dans la propension des nouveaux parents à choisir les parrains et les marraines dans la famille ou dans la parenté proche¹³.

Tableau 3: Choix des parrains et des marraines à Vouvry (1760-1849)

Cas	1760-1779	1830-1849
pr est parent *	33.6 %	49.0%
mr est parent *	42.6 %	52.3%
pr o mr sont des parents *	53.6%	67.6%

* Je ne considère que les parents appartenant au même groupe agnatique (grands-parents, oncles et tantes, frères et sœurs, cousin germains) et leurs conjoints.

Il est donc incorrect de parler d'*individualisme* affectif ou de *repli sur la famille conjugale* dans une situation où la parentèle semble assumer une fonction bien plus importante. Le problème consiste plutôt dans le fait que le choix du conjoint se fait désormais selon des logiques différentes. Ces transformations de la famille et de la parenté ne manqueront pas d'avoir des conséquences importantes sur la maternité et sur les rôles des mères.

Maternité et structure de la parenté

Au XVIIIe siècle les mères retiennent de plus en plus l'attention de leurs contemporains. Plusieurs études ont mis en exergue cette évolution: avec Rousseau et l'intérêt renouvelé pour l'éducation des enfants, la mère devient une figure centrale dans la famille de l'époque des Lumières. Les pédagogues du début du XIXe siècle, à commencer par Pestalozzi, ne feront que réaffirmer cette centralité de la fonction maternelle¹⁴. Les pratiques traditionnelles, tels que la

13. Sabeau, *Kinship*, 238-55; 266-68.

14. U. Germann-Müller, *Mutter! Mittlerin zwischen deinem Kind und der Welt! Zu Pestalozzis Mutterbild*, Zurich 1996.

mise en nourrice, sont de plus en plus critiquées – bien que, au quotidien, elles ne cessent d’être appréciées et pratiquées¹⁵. Une riche production de manuels et de recueils de conseils pour les mères témoigne à la fois de cette nouvelle importance de la figure maternelle et de la pression exercée sur les femmes mariées pour définir leur rôle familial. Cette valorisation de la maternité est-elle en rapport avec l’évolution de la parenté et de la sexualité que nous venons de décrire?

Je n’entends certainement pas proposer une interprétation fonctionnaliste de l’évolution de la maternité, comme produit de facteurs économiques et sociaux. Mais il est important de relever quelques relations significatives entre maternité, évolutions de la société et structure de la parenté.

L’observation des pratiques familiales permet en effet de relever une transformation très importante, qui s’opère pendant le XVIII^e siècle: le fait que, de plus en plus, «la parenté» se tisse autour des mères – et beaucoup moins autour des pères. Il ne faut bien sûr pas trop simplifier: les pratiques restent variables, et les intérêts spécifiques peuvent imposer des variantes significatives. Mais en ce qui concerne les élites du Valais occidental, la logique fondamentale de reproduction de la parenté n’est plus une logique strictement patrilinéaire, de lignée, mais une logique plus flexible, fondée sur l’alliance.

Nous pouvons illustrer cette évolution en considérant la transmission des charges politiques dans le gouvernement et ensuite dans le district de Monthey, entre 1700 et 1850 environ. Jusqu’aux années ’80 du XVIII^e siècle, la charge la plus importante du bailliage, celle de banneret, est monopolisée par la famille du Fay et strictement transmise dans la ligne paternelle: entre 1620 et 1780, les bannerets de Monthey sont des du Fay. Mais dès les années ’90, la situation change. C’est une période troublée, agitée par plusieurs conflits intérieurs, par le mouvement de contestation de 1790 et la «Conjuration des crochets» de 1791: sous l’influence de la Révolution française, la population locale manifeste désormais plus ouvertement son

15. Dans la famille de Rivaz cette ambiguïté s’exprime de façon très claire; bien que le père ait une vision critique par rapport à la mise en nourrice, la mère la pratiquera en invoquant un manque de lait et d’autres difficultés. Plusieurs enfants du couple trouveront la mort chez leur nourrice. Voir par ex. Rz, 46,2,5, Marie-Catherine à Charles-Emmanuel de Rivaz (18.6.1778); cf. Rz 45,1 bis, 2 (8.11.1778).

mécontentement par rapport aux seigneurs du Haut-Valais, mais aussi quant aux hiérarchies sociales figées dans la société locale.

Des groupes nouveaux, des individus ambitieux, n'acceptent plus tacitement d'être exclus des charges politiques, mais aspirent désormais au pouvoir: cette tendance s'accélère avec la révolution de 1798, et les différents régimes politiques qui s'enchaînent dès lors (république indépendante en 1802, département français en 1810, canton suisse en 1815...) ne feront que favoriser une certaine transformation de l'élite sociale et politique.

Dans ce contexte changeant, le pouvoir est repris par plusieurs éléments nouveaux, qui n'appartiennent plus à la famille du Fay, mais qui restent liées à celle-ci par la parenté, et le plus souvent par l'alliance. Par exemple par Jean-Joseph de Ventéry, époux de Marie-Elisabeth du Fay; ou par Charles-Emmanuel de Rivaz, lié aux du Fay par plusieurs rapports de parenté: de Rivaz devient capitaine général du gouvernement en 1792, préfet national de Sion en 1798, premier Grand Baillif du Valais de langue française en 1817 et membre du gouvernement cantonal pendant de longues périodes jusqu'à sa mort, en 1830. Mais nous pouvons élargir l'analyse, pour relever à quel point le réseau de parenté autour de la famille du Fay demeure au centre de la vie politique locale et cantonale: dans la figure 2, on peut observer que les hommes politiques les plus importants de la région entre 1790 et 1840 sont des parents des du Fay.

Les du Fay restent donc au centre de la vie publique, même si les hommes de la famille n'y participent plus toujours personnellement. La solidarité du groupe parental, néanmoins, n'est plus organisée par une logique patrilinéaire, de lignée, mais par une stratégie complexe d'alliances, qui permet d'intégrer dans la parenté les hommes de succès et les familles émergentes dans la société locale.

On pourrait objecter que cette parenté se tisse autour des épouses plutôt que des mères; les liens ne deviennent toutefois contraignants que s'il y a une descendance, qui engendre une transmission définitive des biens à la nouvelle famille. Les solidarités de longue durée dépendent de la succession, qui représente en même temps une possibilité de transmettre un héritage, un pouvoir ainsi qu'un capital de prestige, de renommée associé à la parenté.

Cette nouvelle logique parentale affecte directement le rôle des femmes et des mères dans la famille. En effet, le destin des groupes familiaux et des patrimoines respectifs ne dépend plus uniquement

des hommes. Les femmes deviennent de plus en plus les clés pour les nouvelles alliances de la famille, elles représentent donc des ressources importantes pour le groupe familial, et doivent par conséquent répondre à de nouvelles attentes de leur groupe parental ainsi que de leur classe.

En termes quelque peu matérialistes, on peut affirmer que l'investissement des familles dans les femmes augmente considérablement, et cela à plusieurs niveaux: sur le plan de l'éducation, de la socialisation – qui doit assurer un comportement conforme aux règles du milieu social, ou si possible d'un milieu plus distingué – mais aussi sur le plan de l'héritage, ainsi que probablement de l'affection et des soins réservés aux filles¹⁶.

Le premier phénomène est assez connu: au XVIIIe siècle, l'éducation des filles s'améliore, leur degré d'alphabétisation augmente. Dans les familles de Rivaz et de Nucé, nous percevons concrètement cette évolution par le fait que les femmes de la deuxième moitié du XVIIIe siècle écrivent plus souvent et mieux que leurs mères ou grandes mères.

Mais l'investissement dans les femmes augmente parfois aussi en termes matériels. Lors du mariage de Marie-Catherine de Nucé, en 1776, la mère supprime des privilèges qui avaient été prévus par le testament de son beau-père en faveur des mâles de la famille, en augmentant la partie de l'héritage destinée aux filles.

Cela n'est pas uniquement l'expression d'un esprit nouveau, rousseauien, mais aussi une conséquence du fait que les filles assument désormais une importance stratégique pour l'avenir de la famille, puisqu'elles assurent les liens les plus importants pour la continuation de la lignée: leurs alliances pourvoient la famille de liens essentiels, elles permettent d'intégrer dans la maison des hommes puissants, ou riches, de créer des relations intéressantes. C'est clairement le cas dans la famille de Nucé, la famille de Marie-Catherine: à la fin du XVIIIe siècle, les hommes forts du groupe parental sont le mari

16. Il est bien sûr très difficile de tirer des conclusions fiables sur ce point, mais les témoignages d'affection pour les filles dans la correspondance semblent augmenter dès la moitié du XVIIIe siècle. Voir par ex. Rz 46,4,9 (29.9.1785), où Marie-Catherine parle de la naissance de la nièce de Charles-Emmanuel, que sa mère désirait tant. Cf. Rz 51,1,5 (Lettre du Châtelain Pot de Vouvry, qui lamente la perte de sa fille «l'enfant de mon cœur et l'objet de mes complaisances»: 23.9.1774).

et le beau-frère de Marie-Catherine, qui à plusieurs reprises auront un rôle de protection et de soutien à l'égard du reste du groupe et le représenteront à l'extérieur.

Famille conjugale et parenté

Pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la mère acquiert ainsi une position socialement plus forte, qui se reflète en partie dans le statut juridique et social plus solide des veuves. Selon les statuts valaisans, la situation de la veuve dépend essentiellement de la volonté du mari. Celui-ci peut la soumettre à une curatelle exercée par des parents ou bien la nommer tutrice, curatrice et administratrice des biens de la famille, en l'émancipant pratiquement de tout contrôle extérieur effectif.

Or, pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, il semble bien que les maris tendent à favoriser les femmes dans leurs testaments, en les rendant presque sans exceptions tutrices et administratrices: c'est certainement le cas dans les familles de Rivaz et de Nuce et dans l'élite valaisanne en général¹⁷.

Ce fait est très important, parce qu'il influence l'organisation de la parenté. Lorsque Charles-Joseph de Rivaz, dans son testament de 1749, nomme sa femme tutrice des enfants et administratrice des biens de la famille, il lui assure un pouvoir réel, qui la rend en même temps plus indépendante par rapport au reste de la parenté. L'indépendance relative des veuves affaiblit en effet le contrôle de la parenté du mari sur la famille et ses alliances; elle reflète donc l'affaiblissement des logiques patrilinéaires.

Cela assure à la famille conjugale une indépendance plus large par rapport à la parenté agnatique, mais ne signifie pas un repli sur la famille nucléaire, tel que l'avait vu Philippe Ariès. D'abord, même en tant que tutrice et administratrice des biens, la liberté de Marie-Julienne n'est pas totale: le mari lui a nommé des conseillers qui doivent approuver son administration.

Et de l'autre côté, la stratégie de reproduction du pouvoir suivie

17. Sur la situation des veuves dans l'espace alpin cf. U. Kälin, *Die Urner Magistratenfamilien. Herrschaft, ökonomische Lage und Lebensstil einer ländlichen Oberschicht 1700-1850*, Zürich 1991, 226-28.

par Marie-Julienne et par d'autres veuves n'ignore pas les solidarités parentales, mais les valorisent plus qu'avant. Comme on vient de le voir, de plus en plus, les parents deviennent des partenaires intéressants pour les mariages, en tant que parrains ou marraines, ainsi que dans la perspective des collaborations économiques et sociales.

La famille conjugale n'est donc pas isolée de la parenté, mais elle reproduit la parenté de façon plus libre, moins liée à une logique patrilinéaire et à une discipline rigide au service du groupe. Le poids du lien avec la lignée paternelle diminue, mais les nouveaux rapports créés par les alliances deviennent d'autant plus importants en termes de collaborations, d'identification, d'assistance réciproque et de sociabilité.

La mère comme relais et symbole

Pour comprendre les nouvelles fonctions de la mère, il faut en effet rappeler qu'une structure de lignée patrilinéaire s'organise de façon différente qu'une structure parentale fondée sur l'alliance.

Dans le premier cas, l'unité et l'identité du groupe parental est donnée presque automatiquement par le nom, par les blasons, par le «sang» et par une certaine continuité du patrimoine ou des biens symboliques – les maisons, les granges, les terrains...

Ces marques identitaires font défaut, à long terme, dans le second cas, c'est-à-dire dans une structure de parenté fondée sur l'alliance, d'autant plus que dans le régime successoral valaisan, les biens sont partagés à chaque génération et les femmes participent à la succession, emmenant leur portion de biens familiaux dans leur nouvelle famille. Pour assurer la continuité de la maison et la solidarité du groupe, de nouveaux rites et symboles sont donc nécessaires.

C'est dans cette perspective que nous devons situer les mariages consanguins. L'intensification des liens et des contacts entre parents était en effet une des solutions pratiquées, et cela à plusieurs niveaux: par des mariages répétés à l'intérieur de la parenté, par le choix des parrains et des marraines parmi les parents, mais aussi par une sociabilité active entre parents et «amis» de la famille.

À la fin du XVIIIe siècle, la mère acquiert dans cette perspective un rôle fondamental: c'est elle surtout qui contrôle les alliances de ses enfants, qui assure la communication et gère les rites qui assurent une unité et une cohésion à la parenté.

Lorsque Charles-Emmanuel, en 1775, lui demande la main de Marie-Catherine, le père de l'épouse répond dans ces termes:

quoique mes yeux et des ouvertures que m'a fait ma femme m'aient annoncé depuis quelques temps votre penchant et celui de ma fille [...] elle m'aurait fait beaucoup de plaisir si vous n'étiez pas uni de si près par le sang¹⁸.

On relève bien le rôle de la mère: si elle ne détermine pas le choix du conjoint, elle le dirige, l'encourage ou le décourage, selon les cas et les préférences.

C'est un rôle traditionnel et bien connu des mères, qui n'est pas typique du XVIIIe siècle. Mais dans la nouvelle structure parentale, où les alliances devenaient les clefs d'accès à l'élite ou au pouvoir, ce contrôle avait une importance de plus en plus stratégique. Le contrôle des rapports sociaux détermine ainsi pour la mère un pouvoir social et relationnel croissant.

Au XVIIIe siècle, les mères ne devaient plus simplement diriger la maison et la vie quotidienne, elles devaient aussi pouvoir représenter dignement et en public la famille selon les attentes de sa classe d'appartenance: elles devaient participer et organiser les soirées mondaines, les excursions en société, les fêtes, aller au théâtre – souvent avec les parents – aller aux bains de Loèche ou d'Evian et participer à la vie sociale...

En 1784 Marie-Julienne de Nuce écrivait à son fils:

Tu ne connais pas encore bien le cœur des femmes, tu me marque qu'il y a un tant de belles fêtes à Saint-Maurice sans m'en faire le détail, ça me fera languir jusqu'à ton arrivée [...] ¹⁹.

Les fêtes, la mode, la vie mondaine étaient désormais associées au «cœur des femmes»: cette présence et visibilité féminine dans la vie sociale soulèvera même au XIXe siècle quelques critiques parmi le clergé et les conservateurs²⁰.

18. Rz, 49,6,1 (19.6.1775).

19. Rz 48,8,9 (15. janvier (?) 1784).

20. Voir par ex. A.-J. de Rivaz, *Mémoires historiques sur le Valais*, 3 voll., Lausanne 1964, II, 268; 320-23; III, 120. Après la mort de Marie-Julienne, son cousin Jean-François d'Odet écrit à Charles-Emmanuel de Rivaz: «elle faisait trop d'invitations chez elle de personnes qui ne pouvaient lui rendre aucun service

Les femmes devaient participer à la vie culturelle sans faire piètre figure: écrire, lire les ouvrages à la mode, être capable de les citer dans les lettres ou de les placer dans la conversation. Cette nouvelle sociabilité féminine était très importante pour assurer une unité et une cohérence à la nouvelle structure parentale, beaucoup moins homogène et unitaire que pendant les décennies précédentes. Au début du XIXe siècle, le groupe parental autour de la famille du Fay était socialement plus hétéroclite qu'au siècle précédent, comprenant des familles roturières comme les Dufour de Vionnaz, des familles d'origine paysanne comme la famille Duc de Conthey, des bourgeois libéraux comme Hubert Franc. La solidarité de ce groupe était possible grâce à des rites familiaux et une esthétique qui mettait au premier plan des valeurs communes – une sensibilité culturelle, des idées de réforme politique, des idées sociales. Dans ce type de rapports entre les parents, les femmes, et les mères en particulier, assumaient un rôle de médiation incontournable²¹.

L'attachement personnel et émotionnel, dont l'amour maternel était le paradigme, remplaçait de ce point de vue l'attachement par le sang au groupe, au lignage; mais il était destiné à nouer et à nourrir des rapports tout aussi solides avec les nouveaux parents: en ce sens, Marie-Catherine et Charles-Emmanuel interprètent les nouveaux rôles sociaux de façon presque exemplaire.

Mères et religion

Mais à ce propos, il faut garder une certaine prudence: dans les familles De Rivaz et de Nucé, la centralité de la mère n'était pas un fait nouveau, produit de la fin du XVIIIe siècle et d'un esprit éclairé. Elle représentait plutôt l'évolution d'une primauté morale, qui était déjà reconnue aux mères des générations précédentes et était fondée sur des considérations religieuses.

[...]; elle faisait trop de charité et elle ne se faisait pas payer [...]: Rz, 59,7,20 (17.12.1791). Nous pouvons lire ce passage comme un autre témoignage critique sur le nouveau rôle social d'une femme de l'élite locale.

21. D. W. Sabeau, «Die Ästhetik der Heiratsallianzen. Klassencodes und endogame Eheschliessung im Bürgertum des 19. Jahrhunderts», dans *Historische Familienforschung. Ergebnisse und Kontroversen*, éd. J. Ehmer, T. K. Hareven, R. Wall, Frankfurt a. M. 1997.

Après la mort de sa mère en 1749, Pierre de Rivaz (l'oncle de Charles-Emmanuel de Rivaz) écrivait à son frère:

Pour moi qui ai eu occasion de feuilleter les légendes des saints [...] je peux vous assurer qu'il faudrait au moins rayer la bonne moitié de ceux qui se sont sanctifiés dans le mariage avant que d'arriver à notre bienheureuse Mère²².

Le langage est peut-être un peu tordu, mais le message est néanmoins clair: la mère est morte en odeur de sainteté. Le ton est différent après la mort du père des de Rivaz, en 1753:

J'ai béni mille fois le seigneur de lui avoir accordé le temps de se bien reconnaître et de lui demander pardon. J'espère fermement qu'il lui aura fait miséricorde; je n'ai jamais douté que les prières de notre bienheureuse mère ne dussent lui procurer la grâce finale [...] ²³.

Il est clair que, aux yeux des enfants, la mère avait été, bien avant la lecture de Rousseau et de Pestalozzi, le centre émotionnel de la famille: mais cette centralité maternelle était exprimée dans des termes religieux et moraux. Le père, quant à lui, avait été à plusieurs reprises en conflit avec les fils: une situation assez typique, dans une société où les parents gardaient le contrôle sur les biens matériels jusqu'à leur mort, et où les fils demeuraient souvent dépendant des parents jusqu'à un âge avancé.

La centralité féminine se reproduit à la génération suivante, alors que les destins de la famille seront gouvernés par Marie-Julienne de Nuce – la mère de Charles Emmanuel de Rivaz et la tante de sa femme:

La chère tante est au premier rang des personnes qui t'intéressent – écrit la nièce Marguerite de Rivaz en 1777 à son frère Anne-Joseph – elle s'était un peu dérangée, comme on te l'a dit, par les soins qu'elle a donnés à la petite fille. On peut dire que cette femme ne vit que pour ses enfants et ses amis [...]. Le ciel veuille nous conserver longtemps une si chère bienfaitrice, car sa perte serait irréparable.

22. Rz 24,34,40 (23.4.1749).

23. Rz, 29,34,46 (29.8.1753).

Mais ce rôle organisateur féminin avait été préfiguré par Pierre-Joseph, qui avait vu dans sa belle-sœur l'héritière de sa propre mère, en lui attribuant les mêmes vertus morales et religieuses:

Je n'ai jamais douté, mon cher frère, que vous dussiez être très heureux avec notre aimable nièce (Marie-Julienne, S.G.-H.). Elle perpétuera dans la maison la vertu de notre bienheureuse mère et la bénédiction du ciel²⁴.

Certes, il ne faut pas généraliser hâtivement – la situation des mères n'était pas partout la même; mais le rapport privilégié des femmes avec la religion – constatée par de nombreuses études – était pour les mères une possibilité de conquérir une position morale et émotionnelle très forte à l'intérieur de la famille ou du groupe parental. Les évolutions de la perception de la mère de la fin du siècle se greffaient donc sur une tradition familiale qui depuis longtemps attribuait aux femmes une fonction morale et organisatrice cruciale.

Privatisation et ségrégation de la mère?

Plusieurs historiens/historiennes – nous l'avons mentionné – ont souligné la tendance à la relégation de la mère à la sphère strictement privée, selon un idéal de paix et d'harmonie domestique dans lequel elle était la figure centrale²⁵. Cette interprétation se rallie à la vision canonique d'un repli de la famille nucléaire sur elle-même et sur l'avènement de la famille conjugale intime, isolée de l'extérieur, proposée par d'influents historiens tels que Philippe Ariès et Lawrence Stone.

Il est facile de trouver des confirmations d'une telle évolution dans la littérature et dans les sources des élites culturelles. Dans les pratiques sociales – comme nous l'avons vu – l'on observe néanmoins un intérêt très fort des familles pour la représentation sociale par les femmes, et en particulier par les mères.

Tu ne dois point refuser d'aller à la fête civique, – écrivait Charles-Emmanuel de Rivaz à sa femme en 1798, à l'époque où il était devenu

24. Rz 24,34,40 (23.4.1749). Cf. Michelet, «À St. Gingolph», 446.

25. Y. Knibiehler, *Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Paris 1982, 59-80; cf. Strasser, *State of Virginity*, 9.

préfet de la République helvétique – au contraire, tu dois t’y empresser et être aussi aimable que tu sais l’être quand tu le veux [...] et être surtout affable et attentive avec les classes ci-devant inférieures, car tout le monde aura les yeux sur toi [...]»²⁶.

Nous nous trouvons – il ne faut pas l’oublier – à une époque troublée, où les hiérarchies sociales et politiques sont remises en question à plusieurs reprises. L’exercice du pouvoir nécessitait un certain consensus social, une image publique favorable. Dans ce contexte la femme/mère devenait le relais avec le reste de la société. Elle gérait de nombreuses relations locales et était un élément fondamental de la «considération» dont jouissait la famille. Comme nous l’avons mentionné, cette visibilité des femmes dans la société dérange certains moralistes du début du XIXe siècle: Anne-Joseph de Rivaz, le cousin de Charles-Emmanuel et l’auteur des premiers mémoires historiques sur le Valais consacrera à ce phénomène quelques passages caustiques et se plaindra notamment de l’influence excessive des femmes sur la politique locale²⁷. À ce propos il est donc nécessaire de considérer avec attention les contradictions entre discours officiels et pratiques quotidiennes²⁸.

Passion, contrôle et répression

Cette distinction est spécialement importante en ce qui concerne l’interprétation des émotions et des sentiments dans la vie privée, dans les rapports familiaux et dans la vie sexuelle.

Il est certainement vrai que les états et les Églises ont fait preuve d’un acharnement particulier dans le contrôle des passions et de la sexualité, qui étaient perçus comme des menaces potentielles envers l’ordre social. Si on ne s’appuie que sur les documents officiels, sur les sources politiques, sur la culture et la morale des élites, on aura facilement l’impression d’une société très répressive et discriminatoire, qui contrôle sévèrement toute expression de passion et toute pulsion érotique.

26. Rz 45,9,10 (1798).

27. de Rivaz, *Mémoires historiques*, III, 120.

28. Habermas, *Frauen und Männer*, 11-15.

Considérons le livre récent d'Ulrike Strasser, cité plus haut: selon son auteure, la «domestication» des femmes et les évolutions de la maternité à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle seraient à situer dans une évolution de long terme, qui s'était amorcée au début de l'époque moderne²⁹. Selon Strasser, qui fonde ses conclusions sur l'étude de la Bavière à l'époque moderne, la répression de la sexualité hors mariage et la criminalisation des mères illégitimes aurait eu une importance centrale, à la fois pour la légitimation de l'état moderne et pour la définition de nouveaux rôles sociaux et de genre.

Une étape significative de cette définition de rôles de genre serait passée par la condamnation de la maternité hors mariage au XVIe et XVIIe siècle. L'État et les tribunaux ont progressivement extirpé les anciens usages de fiançailles et de formation du couple, selon lesquels la base légitime de la nouvelle famille n'était pas forcément le mariage à l'église, mais surtout la promesse de mariage. Entre 1570 et 1630, une nouvelle pratique aurait été mise en place par les tribunaux, qui ne reconnaissent que le mariage canonique et condamnent comme illégitimes toutes les naissances survenues en dehors de ce cadre sacré. C'est une évolution qui n'est pas limitée à la Bavière, mais qui affecte une grande partie de l'Europe occidentale³⁰.

En même temps un nouveau discours moral, axé sur les valeurs de pureté et de chasteté aurait opéré une exclusion sociale et une criminalisation des femmes qui pratiquaient des formes différentes de sexualité. La «domestication» des femmes à la fin du XVIIIe et au XIXe siècle, leur réduction à une certaine forme de maternité et leur confinement dans la sphère privée aurait constitué un développement de cette politique étatique et religieuse de longue haleine.

Il s'agit d'une interprétation stimulante. La sexualité et la maternité furent effectivement au centre des préoccupations du pouvoir pendant toute l'époque moderne. Mais dans quelle mesure le pouvoir put effectivement discipliner et contrôler les pratiques?

L'approche méthodologique qui se base sur les sources officielles pose plusieurs problèmes de taille: en effet, il est nécessaire de vérifier les conséquences concrètes des mesures politiques et juridiques imposées par le pouvoir.

29. Strasser, *State of Virginity*, 173-78.

30. F. Lebrun, «Le prêtre, le prince et la famille», dans A. Burguière *et al.*, *Histoire de la famille*, III: *Le choc des modernités*, Paris 1986, 161-67.

En faisant de la sexualité un pur objet de la politique et du contrôle social, l'approche politique ou juridique risque de passer en dessus des passions vécues et souffertes par les femmes et les hommes, de sous-estimer les résistances collectives et l'action transformatrice des pratiques sociales, par exemple les effets parfois subversifs des passions, de l'amour et de la sexualité.

Considérons par exemple les conséquences sociales de l'illégitimité croissante pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle. D'un côté, il est certainement vrai que ce phénomène préoccupa vivement les autorités et fut à l'origine de nouvelles mesures discriminatoires contre les mères non mariées. Mais de l'autre côté, la sexualité hors mariage représentait aussi un moyen de pression sur les familles, qui pouvait entraîner un assouplissement de la discipline de groupe.

Un exemple tiré de l'histoire de la famille de Nuce peut illustrer cet aspect. En 1782 Marie-Catherine Marclay eut une très mauvaise surprise: son fils Joseph-Alphonse, dit Joson, lui avait révélé sa relation secrète avec une jeune femme de St-Maurice, Marguerite de Quartéry, qui attendait un enfant de lui.

Ce fut une crise dramatique dans la famille, qui provoqua beaucoup de conflits, de larmes et de soupirs. Mais pour Joson et sa bien-aimée, qui finirent par se marier avec l'accord forcé de leurs familles, les conséquences à long terme ne furent pas si funestes. En premier lieu, par la menace d'un scandale, Marguerite de Quartéry put épouser l'homme qu'elle aimait, mais qui était de rang social inférieur et qui dans des conditions normales n'aurait probablement pas été accepté par sa famille.

De même, Joseph-Alphonse de Nuce put rester en Valais, au contraire de ses frères, qui durent chercher un gagne-pain à l'étranger, en tant que soldats au service de la France ou de l'Espagne ou comme commis de commerce.

Selon les lettres écrites au fils Eugène, la mère avait en fait envisagé de «dépayser Joson», mais le fait d'avoir désormais une famille à nourrir mettait Joseph-Alphonse dans une nouvelle situation: après son mariage réparateur avec Marguerite de Quartéry, c'était désormais lui qui assurait la descendance et la continuité de sa branche: ses frères étaient appelés à se mettre au service des intérêts de la famille et des enfants de Joseph-Alphonse:

Le banneret l'a reconnue (Marguerite de Quartéry) pour la meilleure de ses filles, de sorte qu'elle aura au moins [...] une vingtaine de milliers de florins. C'est peu, sans doute, mais vous aurez tous pitié de lui, ou de ses enfants, à votre mort; vous ne vous marierez pas tous. Tu vois, par cet événement, qu'il ne faut plus songer à dépaïser Josen [...] ³¹.

Enfin, la famille de sa femme, après quelques hésitations, finit par soutenir la carrière et l'avenir politique du beau-fils, qui malgré les difficultés économiques et sociales des de Nucé, put occuper plusieurs charges de prestige à St-Maurice.

La relation illégitime mettait donc la famille devant le fait accompli et la poussait à approuver un mariage qui aurait été difficile à conclure dans des conditions normales. En ce sens, l'illégitimité peut être interprétée comme un facteur subversif, qui favorise la transformation des attitudes des parents et facilite l'accès au mariage. Il y a donc un rapport significatif entre l'augmentation de l'illégitimité, le changement des attitudes sexuelles et la croissance de la nuptialité: les jeunes n'étaient plus disposés à accepter sans discussion la discipline familiale traditionnelle, recherchaient une vie sexuelle et amoureuse plus indépendante; les risques liés à cette situation et la possibilité d'une relation illicite poussaient vraisemblablement beaucoup de parents à approuver plus facilement un mariage de leurs fils et filles, même si les conditions économiques étaient précaires.

L'évolution économique, la circulation accrue d'argent, ainsi que les nouvelles possibilités de travail favorisaient cette évolution, mais les évolutions culturelles ne doivent pas être sous-estimées.

La nouvelle attitude face à l'autre sexe et à la famille, la demande d'un accès facilité à la sexualité et à la maternité fut donc un facteur de transformation de la société.

Naturellement cette évolution ne fut pas sans entraîner une réaction répressive: comme on peut l'observer dans toute l'Europe, au début du XIXe siècle les sanctions contre les maternités illégitimes furent durcies. La responsabilité de la «faute» fut attribuée de façon unilatérale à la mère, tandis que le père fut déchargé de toute obligation par rapport à la femme séduite et à l'enfant illégitime.

Les conséquences semblent de premier abord évidentes: dans les registres paroissiaux, plusieurs nouveaux nés sont désormais enregis-

31. AEVS, Fonds de Nucé, C 19/1 (2.12.1782).

trés comme enfants sans père, plusieurs mères abandonnées doivent élever leur enfant toutes seules. Les conditions légales des mères illégitimes devenaient plus discriminatoires; mais si on observe de près les conséquences de cette répression, on peut relever quelques aspects surprenants. Surtout le fait que la mortalité des enfants illégitimes diminue sensiblement.

Tableau 2: Enfants illégitimes décédés pendant les deux premières années de vie à Vouvry, 1700-1849

Années	baptêmes	illégitimes	%	décédés	% des naissances illégitimes
1700-1749	938	23	2,5	10	43,5
1750-1799	1030	39	3,8	15	38,4
1800-1849	1693	83	4,9	14	16,9

Source: registres de la paroisse de Vouvry.

Au XVIIe et XVIIIe siècle, le pourcentage d'enfants illégitimes qui décédaient pendant les premières années de leur vie était très haut, sensiblement plus haut que pour les enfants légitimes – et nous pouvons l'affirmer malgré les incertitudes liées aux lacunes des sources paroissiales, en matière de mortalité notamment. Cette haute mortalité était certainement liée à des négligences des parents, à l'incurie et probablement, dans plusieurs cas, à une volonté plus ou moins consciente, plus ou moins active, de se décharger de l'enfant. Or, après 1750, mais surtout au début du XIXe siècle le nombre des enfants illégitimes qui survivent augmente très sensiblement, tandis que la mortalité infantile générale n'évolue pas de façon significative. Malgré les difficultés liées aux discriminations légales, il semble que les mères illégitimes et leurs enfants soient devenus un phénomène plus normal, mieux accepté par les familles et la société.

Quelques innovations sur le plan de la législation semblent confirmer cette lecture: au XIXe siècle, les enfants illégitimes peuvent désormais hériter de leurs parents, et dans la pratique, nous pouvons voir que souvent les mères leur lèguent leurs biens. Moins rare, le «bâtard» d'autrefois est donc moins stigmatisé, moins exclu qu'il ne l'avait été lors des siècles précédents.

Face à la répression et à la discrimination par l'état et par l'Église, l'on constate une réaction de solidarité de la société et des familles – probablement grâce à une intégration et une entraide plus intenses dans la parenté et à une tolérance accrue dans les communautés – qui permet une meilleure intégration sociale.

Conclusion

Il est donc problématique de vouloir interpréter les évolutions de la maternité ou de la famille uniquement sur la base des sources juridiques ou des idées des élites. Les interprétations qui se fondent sur ces matériaux ne sont pas fausses, dans la mesure où elles dévoilent des facteurs influents de l'évolution sociale. Mais elles apparaissent quelque peu unilatérales si elles ne considèrent pas la dialectique entre normes et pratiques, et notamment les réactions spécifiques – et quelques fois surprenantes – que les pressions exercées par le pouvoir engendrent. Seule l'observation attentive de quelques cas concrets, dans leur propre contexte social, permet de déceler des évolutions plus complexes que le discours juridique ou politique pourrait le suggérer.

Mais cela est en soi banal, puisqu'il est toujours possible de dévoiler les disharmonies entre sphère macro et micro. Le vrai problème consiste à proposer un modèle interprétatif plus précis et complet, qui nous permet de comparer les pratiques observées avec d'autres cas, d'autres réalités.

Dans cette perspective, le premier constat important est qu'il existe un rapport très fort entre condition de la mère et évolution de la parenté, un rapport qui néanmoins échappe le plus souvent à une articulation culturelle consciente par les femmes et les hommes concernés.

L'exemple de la famille de Rivaz révèle en particulier l'existence de ce que l'on pourrait désigner comme un ordre caché de la famille: malgré la structure patriarcale incontestée du groupe, une série de facteurs moraux et émotionnels confèrait aux mères un pouvoir très fort, ainsi qu'une autorité morale supérieure à celle des hommes. Cette influence peut être renforcée et soulignée par des fonctions informelles dans la parenté ainsi que par des devoirs de représentation sociale, qui au XVIIIe siècle deviennent de plus en plus importants.

En général, une nouvelle logique d'organisation de la parenté, centrée sur les mères, met en valeur le rôle de médiation et de communication des femmes dans le groupe.

Dans des situations spécifiques, d'autres facteurs peuvent influencer la situation concrète des mères. Dans le cas de Marie-Julienne de Nucé, le pouvoir maternel avait été renforcé par le testament de son mari, c'est-à-dire par une stratégie familiale qui avait affaibli le contrôle par la parentèle du conjoint.

Ce pouvoir était renforcé aussi par un réseau de contacts informels très influent noués par Marie-Julienne, ainsi que par un usage habile de la religion – par exemple par le soutien d'institutions religieuses. Sans oublier le rôle du caractère et des qualités personnelles de Marie-Julienne, qui semble avoir été une femme énergique et charismatique.

Il faut néanmoins rester prudents à ce propos: ces éléments de pouvoir et d'influence sont à disposition d'une partie des mères, mais ne représentaient pas un modèle de comportement unique et contraignant: Marie-Catherine de Nucé, la nièce et belle-fille de Marie-Julienne, aura un rapport très différent que celle-ci avec la religion et le pouvoir. Elle souligne plutôt son caractère d'épouse affectionnée et soumise, son sacrifice pour la famille, ainsi qu'une sensibilité particulière et une tendance poussée vers la «mélancolie» de saveur préromantique³².

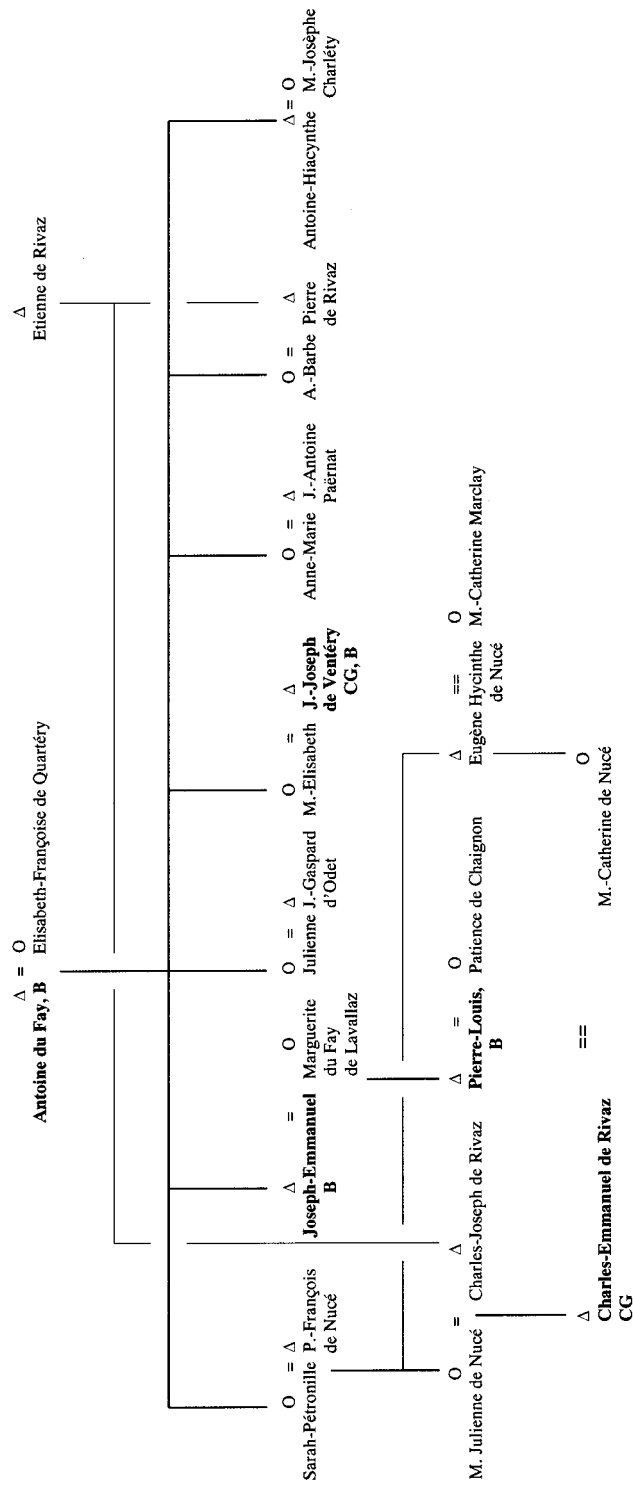
Il n'est donc pas possible de conclure à une évolution générale et linéaire de la maternité – ou du code amoureux – à la fin du XVIII^e siècle. D'un point de vue général, le rôle des mères dans la parentèle devient de plus en plus crucial, et l'investissement dans les femmes de l'élite tend à augmenter. Cependant, cette évolution ne semble pas affecter toutes les familles et toutes les couches de la société. D'ailleurs, plusieurs possibilités sociales demeurent ouvertes, plusieurs modèles accessibles: si Marie-Catherine de Nucé se montre sensible au modèle de l'amour romantique, du «compagnonnage» prôné par les romans de l'époque, d'autres femmes de sa famille choisissent (ou héritent) des rôles différents: sa tante et belle-mère Marie-Julienne choisit, après la mort de son mari, la voie d'un pou-

32. S. Guzzi-Heeb, «Marie-Catherine de Nucé (1759-1834): la mélancolie romantique», dans *Valaisannes d'hier et d'aujourd'hui: la longue marche vers l'égalité*, éd. M.-F. Vouilloz Burnier, B. Guntern Anthamatten, Sion 2003, 25-30.

voir et d'une influence publique remarquables – malgré des doutes et des conflits intérieurs qui l'agitent. Sa belle-sœur Julie de Rivaz, épouse d'un officier au service étranger, joue de son côté le rôle de matrone qui contrôle et dirige d'une main ferme le destin de la maison³³. Au croisement de plusieurs discours, d'évolutions politiques, sociales et culturelles complexes, les mères sont soumises à des conditions sociales et familiales très différentes, mais elles gardent le plus souvent une marge de manœuvre pour se construire des parcours spécifiques, en interprétant de leur façon leur rôle familial ainsi que les possibilités que la parentèle, la société, la culture ou la religion leur offrent.

33. P.-A. Putallaz, *Eugénie de Treytorrens et Charles d'Odet. Etude sur leur correspondance inédite (1812-1817)*, 2 voll., Lausanne 1985, 37-40.

Figure 1: Descendance d'Antoine du Fay, Monthey (1673-1738). Généalogie sélective.



En gras sont indiqués les titulaires des charges les plus importantes du bailliage de Monthey : celle de Banmeret (B) et celle de Capitaine Général (CG).

